



**Sud Rhône
Environnement**

SYNDICAT MIXTE

Guide du tri

ou comment bien gérer ses déchets

Madame, Monsieur,

Ce guide vous a été remis par le syndicat **Sud Rhône Environnement** qui regroupe **38 communes du Gard et 5 communes des Bouches-du-Rhône**. Celui-ci a pour rôle de traiter les déchets ménagers collectés par votre commune, le SIRN ou le SICTOMU. Ce regroupement permet de limiter les coûts de traitement.

Déchets recyclables, déchets compostables, déchèterie... sont les principaux points abordés dans ce guide. Tout au long de votre lecture, les personnages provençaux vous transmettront leur culture du tri. Ils vous présenteront les gestes à adopter, les moyens de collecte et les lieux de dépôt à votre disposition. Ce livret vous éclairera et vous permettra de comprendre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la gestion globale de ce que vous jetez.

À l'heure où l'environnement est une préoccupation majeure, il appartient à chacun de gérer au mieux ses déchets pour maîtriser les coûts de traitement.

Bonne lecture.

J. BURGUES
Président de Sud Rhône Environnement

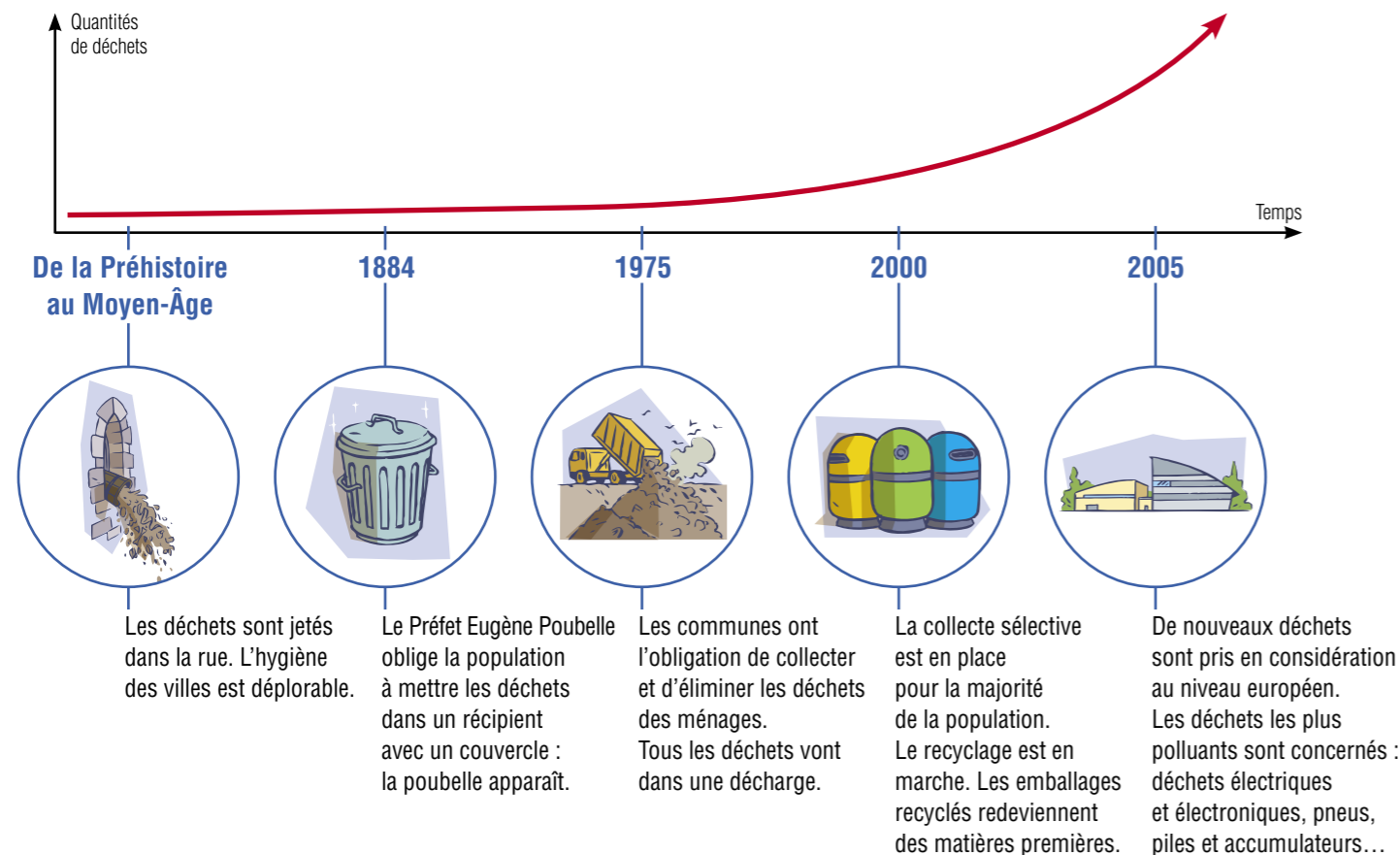
GENERALITES

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Selon l'article L 541-1 du Code de l'Environnement, **est un déchet** : « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau produit ou plus généralement **tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon** ».

Désormais il n'est plus question d'abandonner ses déchets mais de participer aux tris.

Petit historique des déchets



PERDONS 100 kg

Nous produisons environ 360 kg de déchets par an et par personne. En appliquant les consignes de tri et les astuces éco-citoyennes de ce guide, **nous pouvons réduire notre production de déchets d'environ 100 kg** (Source ADEME Languedoc-Roussillon).

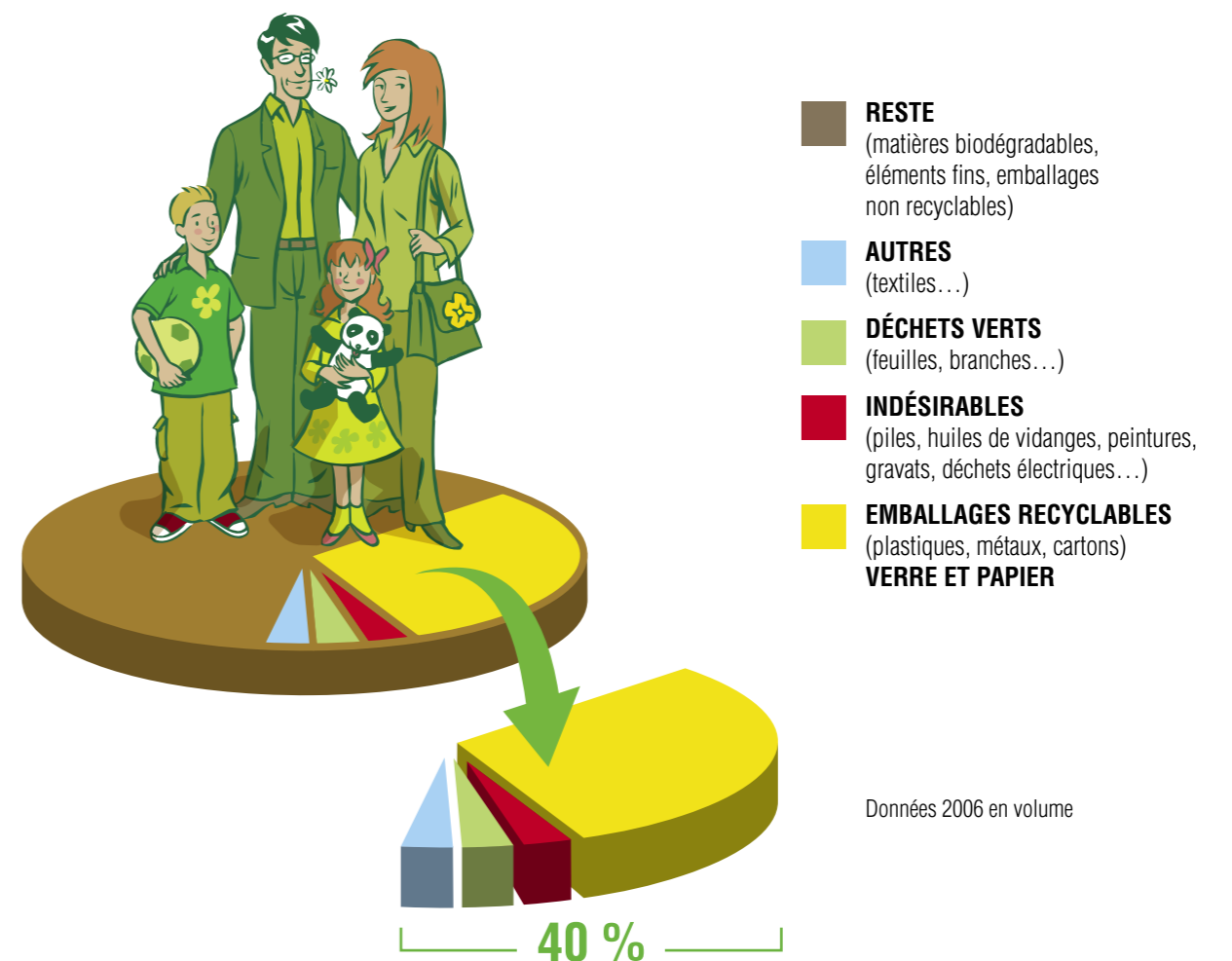
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

L'éco-citoyenneté, c'est reconnaître et prendre en compte la portée écologique de tous ses gestes quotidiens. C'est une façon d'être, de consommer et de jeter. Il est indispensable d'agir au quotidien.

Voici quelques astuces pour éviter d'avoir à faire face à une invasion de déchets sur notre planète.

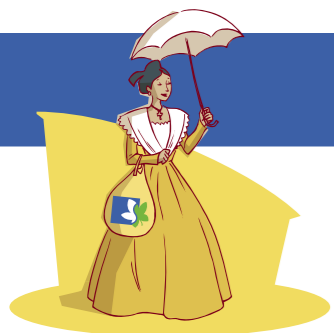
- Préférer les produits réutilisables ou rechargeables (sac cabas, pile rechargeable, chiffon, boîtes...)
- Éviter les produits suremballés, privilégier les produits à la coupe.
- Favoriser les produits avec un écolabel : logo NF Environnement ou écolabel européen.
- Boire l'eau du robinet, elle produit zéro bouteille donc zéro déchet et coûte moins cher.
- Utiliser son droit de refuser les prospectus, en l'indiquant sur sa boîte aux lettres.
- Réparer, réutiliser ou donner (bocaux de verre pour confitures, boîtes à chaussures pour rangements, papier brouillon, associations caritatives pour textile, mobilier ou électroménager en état...).
- Trier ses déchets, adopter les réflexes collecte sélective et déchèterie.

Composition moyenne d'une poubelle de déchets non triés par les habitants de Sud Rhône Environnement



Actuellement 40 % de nos déchets ne sont pas à la bonne place.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Dans votre sac jaune ►

✿ les emballages en métal

Les boîtes de conserve, les canettes, les barquettes en aluminium et les bombes aérosols, vaporisateurs ou sprays.

✿ les briques alimentaires

ex. : jus de fruit, lait, soupe, légumes, sucre...

✿ les bouteilles et flacons plastiques

Les bouteilles et bidons (jusqu'à 20 L) en plastique transparent, coloré ou opaque ayant contenu des produits alimentaires ou d'entretien.

ex. : lait, soda, eau, huile, vinaigre, gel douche, shampoing, produit vaisselle, pour le sol, lessive...

✿ les sacs plastiques

Les films et suremballages plastiques.

ex. : sachets de courses, films de revues, suremballages de packs d'eau...

✿ les petits cartons

Les emballages en carton plat, carton ondulé et en fibre de cellulose.

ex. : boîtes de thé, paquets de biscuits, de riz, de pâtes, boîtes d'œufs, cartons de vin, lessive...

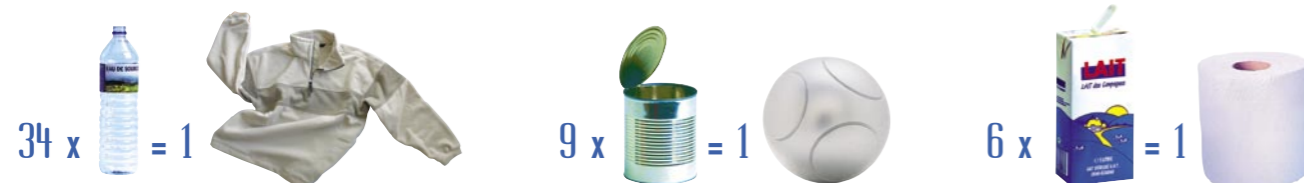


Évitez les suremballages et préférez les emballages recyclables.



- Videz et égouttez vos emballages avant de les jeter.
- Ecrasez et pliez vos emballages quand cela est possible, c'est moins d'encombrement.
- Portez vos gros cartons en déchèterie.
- Un doute ? N'hésitez pas à appeler votre syndicat (toutes les coordonnées en dernière page).

Une fois collectés, vos emballages recyclables sont triés manuellement au centre de tri de Beaucaire. Ils sont compressés en cubes appelés balles. Ils sont ainsi transportés vers des usines de recyclage où ils seront transformés en matières premières. Celles-ci permettent de produire de nouveaux objets tout en réalisant des économies de ressources naturelles.



LE VERRE



Préférez les emballages en verre, ils sont recyclés à l'infini s'ils sont déposés dans une colonne verte.

Dans la colonne verte

✿ les bouteilles, bocaux et pots en verre



- Ne déposez pas vos bouteilles, bocaux ou pots en verre dans les colonnes entre 22 h et 7 h afin de préserver la tranquillité du voisinage.
- Pensez à retirer les couvercles métalliques qui vont dans le sac jaune et les bouchons en liège qui vont dans le RESTE.
- Miroirs, vitres, verre sécurité, faïence et porcelaine doivent être déposés en déchèterie.



LE PAPIER



Écrire et imprimer des deux côtés d'une feuille permet de diminuer sa consommation de papier par deux.

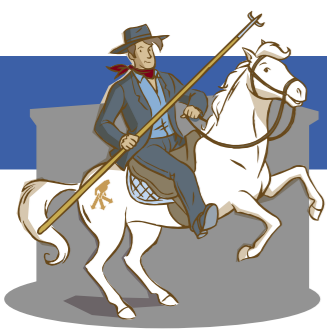
Dans la colonne bleue

✿ les journaux, revues, magazines, catalogues, feuilles de brouillon, annuaires et prospectus



- Ne froissez pas vos papiers.
- Enlevez les plastiques qui emballent certaines revues (ces films vont dans le sac jaune).
- Ne déposez pas de papiers gras ou souillés dans ces colonnes, ils vont dans le RESTE.



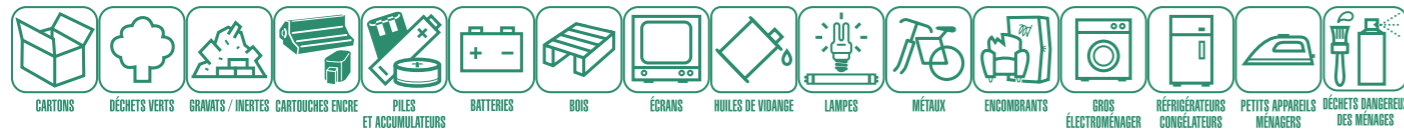


LA DECHETERIE



Proposez à votre entourage ou contactez des associations caritatives pour vous débarrasser de vêtements, de mobilier ou d'électroménager en bon état.

Certains de vos déchets sont repris par les vendeurs, renseignez-vous auprès de votre fournisseur.
Si ce n'est pas le cas, votre déchet est, peut-être, accepté en déchèterie.



- Respectez les consignes du gardien en mettant le bon déchet dans la bonne benne.
- Pour connaître les conditions d'accès en déchèterie, appelez votre mairie avant de vous déplacer.
- Triez vos déchets avant d'aller en déchèterie.
- Videz et pliez vos cartons.

LES DECHETS RARES

Certains déchets plus rares sont source de bien des questions lorsque vient le moment de s'en débarrasser. Voici une liste non exhaustive de déchets pour lesquels il existe des filières de traitement spéciales afin de les éliminer dans le respect de l'environnement.



Textiles

Contactez votre mairie ou les associations caritatives.



Pneus

Les vendeurs doivent reprendre les pneus qu'ils changent. Vous pouvez également contacter une entreprise spécialisée. Les pneus ne sont pas acceptés en déchèterie.



Médicaments

Rapportez-les en pharmacie.



Radiographies

Déposez-les en déchèterie dans les encombrants.



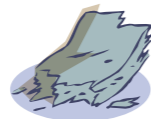
Déchets piquants ou coupants (lancettes, seringues, aiguilles...)

Votre pharmacien les récupère. Contactez-le pour connaître les modalités de cette collecte.



Déchets carnés et cadavres d'animaux

Faites appel au service d'équarrissage (cadavre > 40 kg) ou à un cimetière animalier.



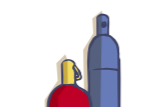
Déchets contenant de l'amiante

Ils relèvent d'une réglementation spéciale très stricte (enlèvement, conditionnement, transport). Ils ne sont pas acceptés en déchèterie, il convient de contacter des entreprises spécialisées.



Munitions, explosifs et fusées de détresse

Contactez la gendarmerie ou la police qui vous indiquera le numéro des services de déminage.



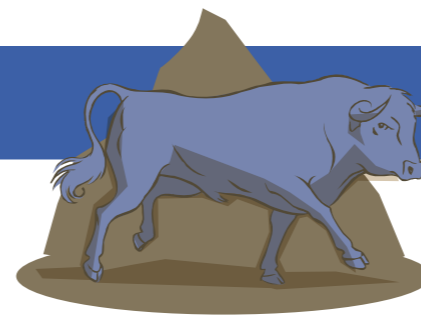
Bouteilles de gaz

Elles sont consignées, adressez-vous à votre vendeur.



Véhicules hors d'usages et pièces mécaniques

Rapprochez-vous d'une casse automobile.



LE RESTE (RESIDUS des Tris Effectués)



Dans votre sac gris



Déposez les produits toxiques et polluants en déchèterie.

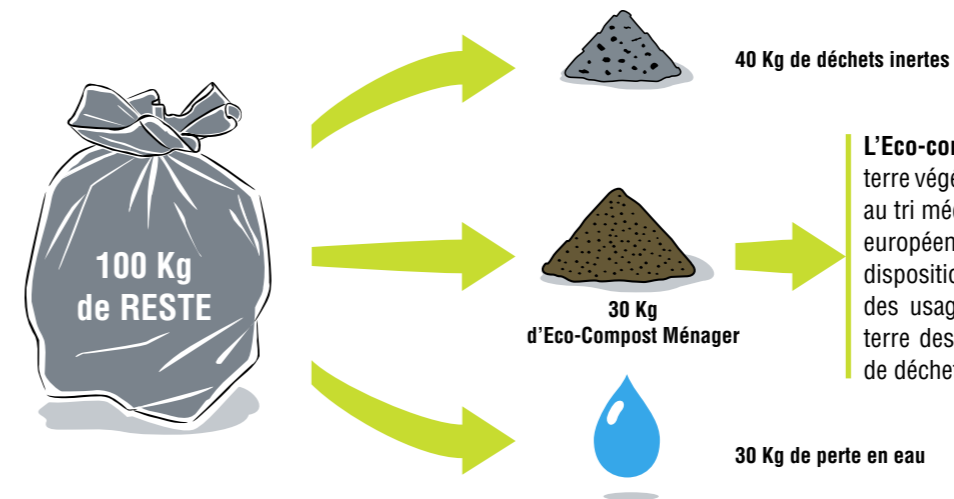
Vous avez appliqué toutes les consignes de ce guide, vous avez donc effectué le tri de façon convenable. Dans ce cas, votre RESTE est composé, par exemple, des éléments suivants :

- ✦ les papiers cuissons, aluminium et films alimentaires étirables
- ✦ les déchets d'hygiène (couches-culottes, coton-tige, cotons démaquillants, rasoirs jetables...)
- ✦ les pots plastiques de yaourts, de crèmes dessert, de compotes, de glaces...
- ✦ les tubes (dentifrice, mayonnaise...)
- ✦ les barquettes en polystyrène (viandes, fromages...)
- ✦ les barquettes en plastique (fruits, beurre, viennoiseries...)
- ✦ les boîtes de fromage en bois
- ✦ les filets de fruits et légumes (oranges, pommes de terre...)
- ✦ les bouchons en liège
- ✦ la vaisselle cassée (verres et assiettes)
- ✦ la vaisselle jetable en plastique ou en carton (gobelets, couverts, assiettes...).

Et bien évidemment,

- ✦ les restes alimentaires fermentescibles (restes de repas, épluchures, os, marc de café, coquilles d'œufs...)
- ✦ les papiers essuie-tout et mouchoirs en papier
- ✦ les papiers cartons souillés (boucherie, poissonnerie, pâtisserie, pizza...)

Une fois collecté, votre RESTE est composté au centre de valorisation de Beaucaire



L'Eco-compost Ménager obtenu a l'aspect de la terre végétale grâce à la dégradation biologique et au tri mécanique qu'il subit. Il répond à la norme européenne NFU 44051 pour ensuite être mis à disposition des agriculteurs, des collectivités et des usagers. Cela permet, ainsi, le retour à la terre des matières organiques. La part restante de déchets inertes est enfouie.



- Faites votre propre fertilisant grâce au compostage individuel. Vous pouvez faire votre compost au fond du jardin, en récupérant les déchets biodégradables d'origine végétale.
- Des fiches conseil existent sur Internet.

DU TRIEUR A L'INGENIEUR

Le domaine des déchets regroupe des métiers divers et variés. Ceux-ci sont trop souvent négligés.

En appliquant scrupuleusement les consignes de tri, vous participez au respect de toutes ces personnes qui travaillent afin de vous offrir un cadre de vie plus propre :

- ✿ **les gardiens de déchèterie** vous accueillent et vous orientent.
- ✿ **les trieurs** séparent vos emballages manuellement sur la chaîne de tri de Beaucaire.
- ✿ **les ripeurs** (traditionnellement appelés éboueurs) ont en charge la collecte de vos déchets tout au long de l'année. Pour leur sécurité, faites attention en voiture.

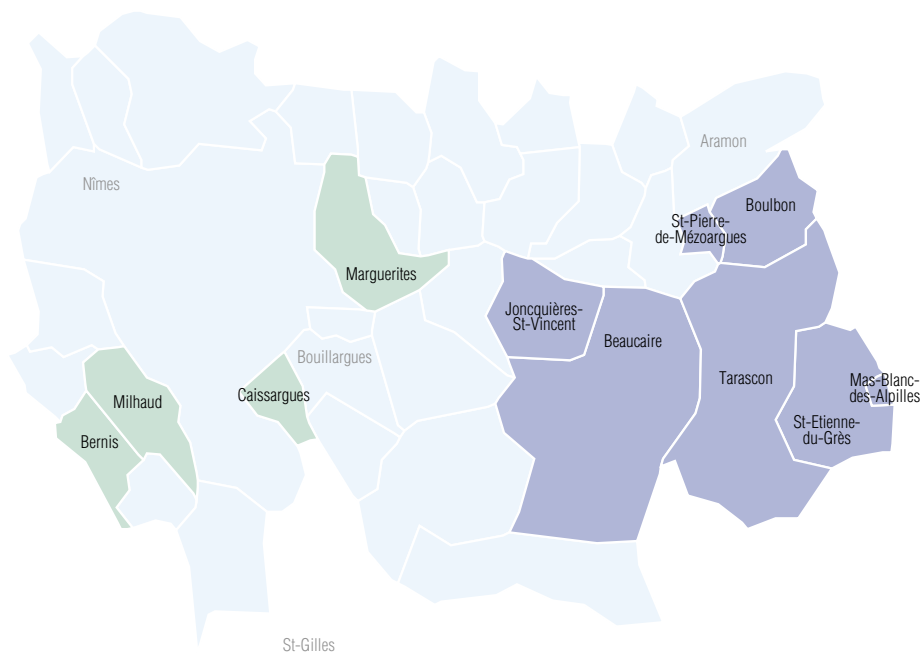
Les déchets créent aussi des métiers auxquels vous pensez moins : chauffeurs d'engins (bennes à ordures ménagères, camion grue...), responsables de l'accueil sur site (centres de transfert, bureaux, centres de valorisation des déchets...), responsables de site, d'équipes, de gestion ou de communication, ambassadeurs du tri, ingénieurs...

Votre participation au tri est indispensable. Elle permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement de vos déchets, génère des emplois et participe à la protection de l'environnement.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

St-Exupéry

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ-NOUS



Tél. : 04.66.59.06.51
Fax : 04.66.59.15.03
srenv@wanadoo.fr
www.sudrhoneenvironnement.org



N° Vert 0 800 884 474
appel gratuit d'un poste fixe

Fax : 04.66.75.46.09
syndicatregiondenimes@orange.fr

